



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

Courriel : mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr

Site : aubeterresurdronne.com



**LISTE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 23 MAI 2023**

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
034/2023	Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 12h30 à compter du 01/07/2023	Approuvé
035/2023	Voyage scolaire organisé par le collège de la Roche Chalais – demande de participation auprès de la commune	Approuvé
036/2023	Motion pour le projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême	Avis favorable

Signature du Président de Séance Le Maire M. Charles AUDOIN	Signature du Secrétaire de Séance Adjoint au Maire M. Daniel POUPEAU
---	--

Affiché au tableau d'affichage de la mairie le 25 mai 2023

Publié sur le site internet de la commune le 25 mai 2023 : Site : aubeterresurdronne.com

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 25/05/2023.

Le Maire,
Charles AUDOIN.



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 16/05/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. Xavier MAFFRE, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (12 h 30) à compter du 1^{er} juillet 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.3° et L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour épauler le personnel titulaire de la commune, il serait nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial pour un temps de travail hebdomadaire de 12 heures 30 minutes (12,5/35°). L'agent recruté serait chargé de l'entretien de l'immeuble abritant la mairie sur deux niveaux et l'office de pôle sur les deux autres niveaux.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
À la majorité, 9 voix POUR
1 abstention : Mme Maryse METAYER

DECIDE

- La création à compter du 01/07/2023 d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet pour 12,30 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes : l'entretien de l'immeuble abritant la mairie sur deux niveaux et l'office de pôle sur les deux autres niveaux.
- Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'Adjoint technique territorial,
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dont les fonctions relèveront de la catégorie C sur la base de l'article L. 332-8-3° précité. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint technique territorial,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ; le tableau des emplois sera modifié.

AR Prefecture

016-211600200-20230523-D_034_2023-DE
Reçu le 25/05/2023

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 25/05/2023
- Publié et/ou Notifié le : 25/05/2023
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 25/05/2023.
Pour copie conforme :



Signature du secrétaire de séance,
M. Daniel POUPEAU.

En Mairie, le 25/05/2023.
Le Maire,
Charles AUDOIN

Annexe délibération du conseil municipal n°034/2023 du 23/05/2023

Emploi	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Dates
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
Agent polyvalent des services administratifs	Adjoint administratif territorial	1 poste à 35 h	Poste titulaire pourvu au 01/01/2023
Secrétariat de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	Poste titulaire pourvu au 01/01/2023
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux			
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique territorial	1 poste à 35 h	Poste titulaire pourvu au 01/01/2023
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	Poste titulaire pourvu au 01/01/2023
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	Poste titulaire pourvu au 01/01/2023
Agent d'entretien des locaux administratifs	Adjoint technique territorial	1 poste à 12 h 30	Poste vacant
Placier sur le marché hebdomadaire de plein vent	Adjoint technique territorial	1 poste à 1 h 06	Poste contractuel pourvu au 01/01/2023
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine			
Guide patrimonial	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	Poste titulaire pourvu au 01/01/2023
Guide patrimonial	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 22 h 30	Poste titulaire pourvu au 01/01/2023

016-211600200-20230523-D_035_2023
Reçu le 25/05/2023

DE COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 16/05/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. Xavier MAFFRE, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Voyage scolaire organisé par le Collège privé de la Roche-Chalais – demande de participation auprès de la commune pour deux élèves

Le collège Jeanne d'arc de la Roche-Chalais organise un séjour pédagogique au Portugal du 10 au 15 mai 2023. Il sollicite le Conseil municipal car deux élèves de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne y participent.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE de participer à hauteur de 70,00 euros par élèves soit 140,00 euros. Cette subvention sera mandatée au compte C/65748 du Budget principal de la commune en diminution des 500,00 euros mis en réserve sur cette même ligne. Il restera donc à affecter par délibération la somme de 360,00 euros.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 25/05/2023
- Publié et/ou Notifié le : 25/05/2023
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,
M. Daniel POUPEAU.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 25/05/2023.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 25/05/2023.
Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 16/05/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. Xavier MAFFRE, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Daniel POUPEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Motion pour le projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême porté par CALITOM sur le site de la SNPE

Le conseil municipal a reçu pour information une copie du dossier de déclaration d'intention concernant le projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E) présentée par CALITOM.

CALITOM, associé au SMICVAL du Libournais (Gironde) et la Communauté de Communes de la Haute Saintonge (Charente-Maritime), porte le projet de création d'une unité de valorisation énergétique des déchets sur l'ancien site de la Société Nationale des Poudres et Explosifs à Angoulême.

Actuellement, le traitement des déchets résiduels des collectivités partenaires repose exclusivement sur la mise en décharge. Les déchets résiduels des territoires sont intégralement enfouis. 164 500 tonnes de déchets non valorisables sont chaque année mis en décharge par les collectivités dans différents centres d'enfouissement.

Début 2022, les élus du comité syndical de CALITOM, du SMICVAL et de la Haute Saintonge ont décidé de sortir du tout-enfouissement et de rechercher une solution plus pérenne mettant en adéquation besoin énergétique et besoin de traitement de ces déchets dans un plus grand respect de l'environnement.

La création d'un centre de traitement des déchets par valorisation énergétique est ressortie comme étant la plus pertinente pour le territoire. Celle-ci consiste à incinérer les déchets en produisant de l'énergie. (Produire de l'électricité et ou d'alimenter un réseau de chaleur)

La création d'une UVE sur le territoire permettra de :

- respecter les réglementations européenne, nationale et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets ;
- fournir au territoire une solution pérenne, de haute performance environnementale et économiquement viable ;
- s'affranchir de la dépendance aux opérateurs privés pour apporter une plus grande autonomie au territoire ;
- réduire de manière très importante la mise en décharge des déchets résiduels.

Après avoir échangé sur le sujet,
le conseil municipal,
À l'unanimité,

- **ÉMET un avis favorable** au projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E) à Angoulême porté par CALITOM.

AR Prefecture

016-211600200-20230523-D_036_2023-DE
Reçu le 25/05/2023

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 25/05/2023

- Publié et/ou Notifié le : 25/05/2023

Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,
M. Daniel POUPEAU.



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 25/05/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 25/05/2023.

Le Maire,
Charles AUDOIN

